



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 3 mai 2022

03/05/2022-13

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
DENOMINATION DE RUES	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	27

Par suite d'une convocation en date du 26 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le 3 mai 2022 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – GALBRUN Karine

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DERVOUT Dominique à TANGUY Michel
JOULAIN Anita à LESCA Véronique
DREAU Liliane à VOISIN Valérie
JESTIN Caroline à DOUX BETHUIS Sonia
DAGORN Nicolas à BELLEC Olivier
PAUCHET Gérard à SELLIN Yannick

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
JOUSSET Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique :

1 - Un permis d'aménager portant le nom d'usage « Les allées de Kergleuhan » a été déposé par la SARL ATLANTIQUE FONCIER, pour la création de 6 lots libres et d'un macro lot pour 2 logements, sur la parcelle cadastrée ZN n° 203p au lieu-dit Kergleuhan. Ce lotissement compte 2 accès sur la voie « Kergleuhan Laez »

Considérant le grand nombre de rues composées du nom « Kergleuhan », il est proposé de valider le nom ci-dessous pour ce lotissement, accepté par le lotisseur.

➤ « Allées des Hérissons »

2 - Par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2007, la municipalité a dénommé « route de Kerminaouët », la Voie Communale n°4 dans son intégralité ; du lieu-dit Botquélen en limite de Névez aux environs du lieu-dit Kerven sur la commune de Melgven, soit sur plus de 5 km. Cette voie est traversée par la « route de Pont-Aven », Route Départementale n° 783, ce qui gêne l'orientation des secours notamment.

Conjointement avec la commune de Melgven, il est proposé de rebaptiser la **portion Nord** à partir de la RD 783 :

➤ « route de Keranével »

La **portion Sud** (côté Névez) conserverait la dénomination « **route de Kerminaouët** ».

Les plans sont joints en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 4 mai 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

